



Aux actionnaires de la Société STOKVIS NORS AFRIQUE S.A Lot 17 11 – Zone industrielle Ouled Salah Bouskoura

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU CAPITAL

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue à l'article 211 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, en cas de réduction du capital, nous vous présentons notre rapport sur la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de procéder à une réduction de capital de 176 951 500,00 dirhams en vue d'absorber les pertes cumulées inscrites dans le compte report à nouveau.

Nous avons analysé le projet de la réduction du capital en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous nous sommes assurés notamment que la réduction ne ramenait pas le montant du capital, ou la valeur nominale des actions, à des valeurs inférieures au minimum légal ou réglementaire et que l'égalité des actionnaires avait été respectée.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre Société de trois cent cinquante-trois millions neuf cent trois mille (353 903 000,00) dirhams à cent soixante-seize millions neuf cent cinquante et un mille cinq cents (176 951 500,00) dirhams.

Casablanca, le 08 juillet 2024

Les commissaires aux comptes

Horwath Maroc Audit Adib BENBRAHIM

Directeur Associé

HDID & Associés MOHAMED HDID

Associé Gléra